

COVID-19 : procédures à suivre par les familles et dans les écoles

Ecoles maternelle et élémentaire de Faverges de la Tour

(Source : Protocole sanitaire Novembre 2020)

Rôle des parents d'élèves

- Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école.
- **Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille** (survenue brutale d'un ou plusieurs des signes cliniques suivants : infection respiratoire aiguë avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexplicquée, douleur musculaire inexplicquée, maux de tête inhabituels, diminution ou perte du goût ou de l'odorat, diarrhée).
- De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. **Ils en informent le directeur.** Le retour à l'école se fera dans les conditions définies par la stratégie de gestion des cas possibles, des cas confirmés, des contacts à risques et des clusters (test négatif ou respect des délais prescrits par les autorités sanitaires).
- Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque « grand public » est **obligatoire** dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs. **Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.** Pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire.
- Les enfants auront l'interdiction de boire au robinet ; les parents doivent donc leur fournir une bouteille ou une gourde d'eau (marquée au nom de l'enfant).
- Les parents ont un rôle important dans le respect des gestes barrières : explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, hygiène stricte des mains comprenant le lavage au départ et au retour à la maison.

Il est essentiel que les parents informent immédiatement l'école si l'élève ou un autre membre du foyer est atteint de la Covid-19, ou si l'élève a été identifié contact à risque. Un défaut d'information rapide ne permettrait pas de repérer et interrompre les chaînes de transmission dans l'espace scolaire.

Modèle d'attestation sur l'honneur :

"Je soussigné(e) *M./Mme NOM Prénom*, responsable légal de l'élève *NOM Prénom*, scolarisé en classe de *C...*, certifie qu'un médecin ou la plateforme Covid-19 (0 800 130 000) a été consultée et qu'aucun test n'a été prescrit.

Date et signature"

Organisation du temps scolaire

Tous les élèves sont accueillis à l'école sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Accueil et sortie des élèves :

En maternelle :

- Accueil (de 8h20 à 8h40 et de 13h15 à 13h35) : chaque élève est accueilli à la porte d'entrée ; seuls les accompagnateurs des PS sont autorisés à rentrer dans l'école.
- Sortie (à 11h35 et à 16h20) : les élèves sont confiés aux personnes habilitées (aux portes des classes donnant sur la cour).

En élémentaire :

- Accueil (de 8h20 à 8h30 et de 13h25 à 13h35) : un enseignant est d'accueil au portail avec sa classe qui reste dans la cour ; les autres élèves sont accueillis dans leur classe (planning inchangé).
- Sortie (à 11h45 et à 16h20) : les élèves sont raccompagnés au portail par leur enseignant ; une fois le portail franchi, ils sont sous la responsabilité de leurs parents.

Les parents sont appelés à la plus grande vigilance lors de l'entrée et de la sortie des élèves : les rassemblements sur la voie publique sont interdits.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Groupes de classes :

Il a été décidé d'établir 3 groupes :

- Groupe 1 : maternelle
- Groupe 2 : classes de CP/CE1 (Raphaëlle CHARVET) et de CE1/CE2 (Cécile CHIPIER)
- Groupe 3 : classes de CE2/CM1 (Flore BARAT) et de CM1/CM2 (Corinne HILAIRE)
-

Distanciation physique :

La distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents.

Le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face.

Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.

Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

A l'école maternelle, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe, que ce soit dans les espaces clos ou dans les espaces extérieurs.

Gestes barrière :

Ils continuent à être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Le lavage des mains consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes.

Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

Port du masque :

Le port d'un masque « grand public » est **obligatoire** pour tous les personnels et pour les élèves des écoles élémentaires (à partir du CP), tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs (y compris en récréation). Pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire.

Le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, EPS).

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants (au moins deux masques par jour ; attention : les masques doivent également être changés s'ils sont mouillés ou dégradés).

Hygiène des locaux :

Les locaux sont aérés plusieurs fois par jour.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.

Récréations :

Elles sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrière ; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.

Plan de continuité pédagogique :

Dans l'hypothèse où des écoles seraient confrontés à des fermetures partielles ou totales, le plan de continuité pédagogique s'applique. Il se traduit par la mise en place d'enseignements à distance.

Organisation du temps périscolaire

Groupes de classes :

Il a été décidé d'établir les trois mêmes groupes :

- Groupe 1 : maternelle
- Groupe 2 : classes de CP/CE1 (Raphaëlle CHARVET) et de CE1/CE2 (Cécile CHIPIER)
- Groupe 3 : classes de CE2/CM1 (Flore BARAT) et de CM1/CM2 (Corinne HILAIRE)
-

Gestes barrière et port du masque :

Les mêmes consignes s'appliquent que pendant le temps scolaire.

Garderie :

Seuls les accompagnateurs des élèves de maternelle sont autorisés à rentrer dans la cour (jusqu'à la porte de la garderie). Ils doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre. Des espaces sont aménagés, avec du matériel dédié, pour chaque groupe.

Cantine :

Elle peut être organisée dans les lieux habituels et avec des repas chauds.

S'agissant des élèves des écoles maternelles et élémentaires, lorsque le respect de la distance d'un mètre entre élèves est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les élèves d'un même groupe ensemble. Une distance d'au moins un mètre est respectée entre les groupes.

Voici l'organisation retenue :

- 1^{er} service : groupes 1 et 3 (voir ci-dessus).
- 2^{ème} service : groupe 2 (voir ci-dessus).

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

En dehors du temps de repas, les activités sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrière.